

La situation des seniors sur le marché du travail en 2023

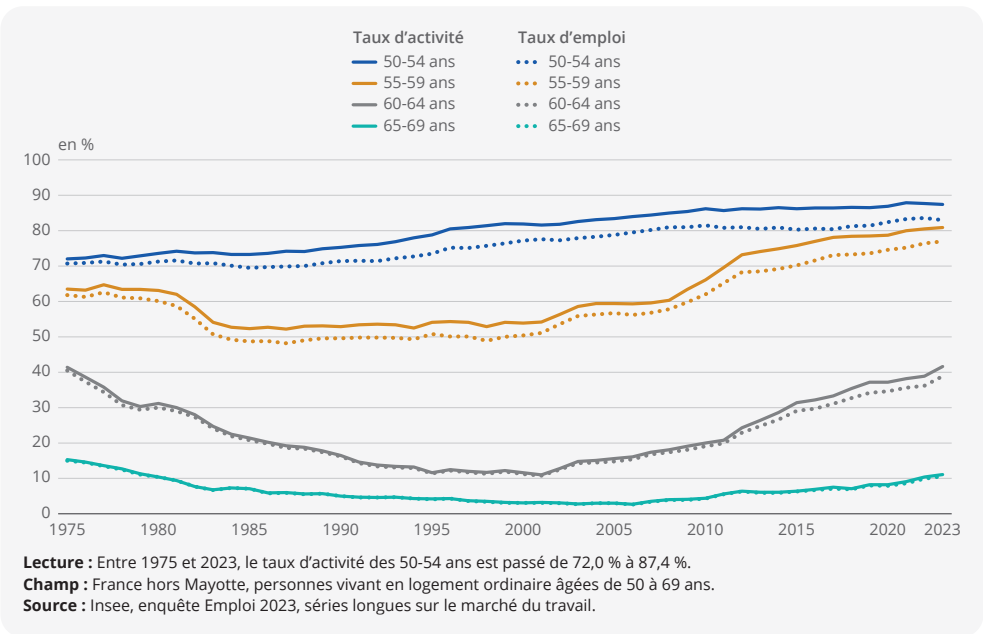
La participation des seniors au marché du travail n'a cessé de croître ces dernières années, notamment sous l'effet des réformes des retraites successives repoussant l'âge de départ à la retraite. Pour autant, elle reste très hétérogène en fonction de l'âge : en 2023, plus de huit personnes sur dix sont en emploi à 55 ans, mais cette part baisse à cinq sur dix à 61 ans.

En moyenne entre 55 et 61 ans, 21 % des seniors ne sont ni en emploi, ni à la retraite : cette situation est souvent subie, notamment pour des raisons de santé ou de handicap. Cependant, cette situation peut être choisie par des personnes souhaitant rester au foyer ou approchant de l'âge de leur départ à la retraite.

À l'opposé, 13 % des retraités en emploi juste avant la première perception de leur retraite ont continué à travailler dans les six mois qui suivent, cumulant ainsi emploi et retraite. Parmi eux, 36 % le font parce qu'ils retirent de la satisfaction de leur travail : ce sont plus souvent des cadres et des indépendants. Dans 38 % des cas, ces retraités le font par nécessité de percevoir un revenu complémentaire ; ils sont plus souvent salariés, ouvriers ou exerçant une profession intermédiaire. Ils sont plus souvent locataires ou avec un emprunt immobilier en cours, ou parents d'un enfant vivant encore dans leur domicile.

Sous l'effet notamment des réformes passées des retraites repoussant l'âge de départ à la retraite, la participation des seniors au marché du travail n'a cessé de croître au cours des dernières années. Entre 2018 et 2023, le taux d'activité¹ des 55-59 ans a augmenté de 2,5 points (80,9 % en 2023) et s'est rapproché de celui des 50-54 ans (87,4 %) ► **figure 1**. Celui des 60-64 ans a crû de 6,2 points sur ces cinq années, dont +2,7 points en 2023, en partie sous l'effet de la réforme des retraites de 2023, mise en œuvre à compter de septembre. Ainsi, il atteint 41,6 % en 2023, son plus haut niveau depuis 50 ans.

► 1. Taux d'activité et d'emploi des seniors de 1975 à 2023



¹ Les concepts d'emploi, de chômage et d'activité utilisés dans le dossier sont au sens du Bureau international du travail (BIT).

En dépit de cette augmentation, le taux d'activité des seniors en France reste en-deçà de celui observé en moyenne dans l'Union européenne. Ainsi, en 2023, le taux d'activité des 55-64 ans en France est de 61,7 %, inférieur d'environ 5 points à celui de l'Union européenne (67,0 %) et d'environ 15 points à celui de l'Allemagne (76,4 %).

Selon les dernières projections de population active réalisées par l'Insee, prenant en compte les effets de la réforme des retraites mise en œuvre à compter de 2023, le taux d'activité des seniors augmenterait encore nettement en France au cours des prochaines années, en particulier jusqu'au milieu des années 2030. Le taux d'activité des personnes âgées de 60 à 64 ans atteindrait 61 % en 2030 et 71 % en 2070 [Fabre *et al.*, 2023]. Pour les 55-59 ans, le taux d'activité observé en 2023 (80,9 %) atteint déjà celui prévu pour l'année 2025, et est déjà proche de celui projeté à l'horizon 2070 (83 %).

La hausse de l'emploi des seniors est le principal facteur des fortes hausses de leur taux d'activité : entre 2003 et 2023, le taux d'emploi a augmenté de 21 points pour les 55-59 ans, et de 25 points pour les 60-64 ans. Ainsi, en 2023, un tiers des **personnes en emploi** ont plus de 50 ans, contre un cinquième au début des années 2000. En vingt ans, le taux de chômage des seniors est resté durablement inférieur à la moyenne. En 2023, le taux de chômage des 55-59 ans est de 4,9 % et celui des 60-64 ans de 6,4 %, contre 7,3 % pour l'ensemble des classes d'âge.

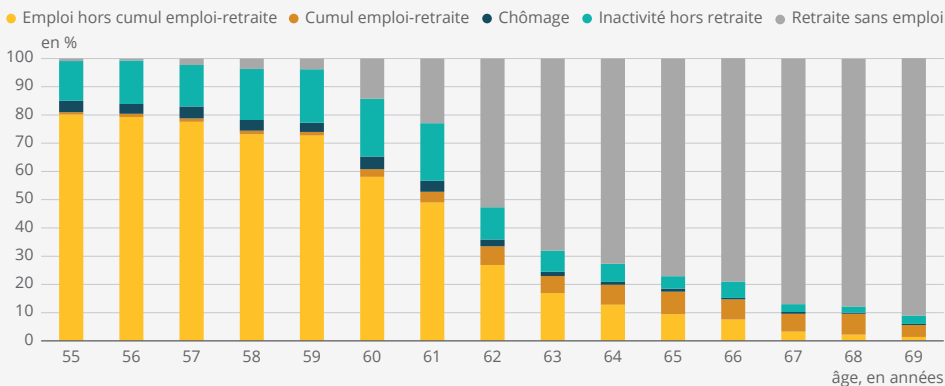
Par ailleurs, en France, les rémunérations salariales des seniors sont en moyenne plus élevées que celles des générations plus jeunes, ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres pays d'Europe ► **encadré**.

De 55 à 69 ans, une situation sur le marché du travail très évolutive

En moyenne entre 55 et 69 ans, en 2023, 43 % des personnes sont en emploi (4 % d'entre elles cumulant emploi et retraite) et 43 % sont à la retraite sans emploi (appelées « retraitées » dans la suite de l'étude) ► **sources**. Les 14 % restants, « **ni en emploi ni à la retraite** » (NER), sont soit au chômage (2 %), soit **inactifs** sans percevoir de retraite (11 %).

Ces situations sont cependant très hétérogènes et évoluent rapidement à ces âges. En 2023, à 55 ans, 81 % des personnes sont en emploi, les autres situations étant minoritaires : 4 % sont au chômage, 14 % inactives sans être à la retraite et 1 % à la retraite sans emploi ► **figure 2**. À 61 ans, le taux d'emploi diminue à 53 %, 24 % des personnes sont NER et 23 % sont à la retraite. À 69 ans, 91 % des personnes sont retraitées, seulement 6 % sont en emploi (la majorité cumulant emploi et retraite), et 3 % sont NER.

► 2. Situation sur le marché du travail des seniors en 2023



Notes : Les personnes percevant une pension de réversion sont considérées comme retraitées. Les personnes de 62 ans ou plus percevant une pension d'invalidité sont considérées à la retraite. La catégorie ni en emploi ni à la retraite (NER) correspond au cumul des personnes au chômage et de celles inactives hors retraite.

Lecture : En 2023, 80,2 % des seniors de 55 ans sont en emploi et ne cumulent pas leur emploi avec la perception d'une retraite.

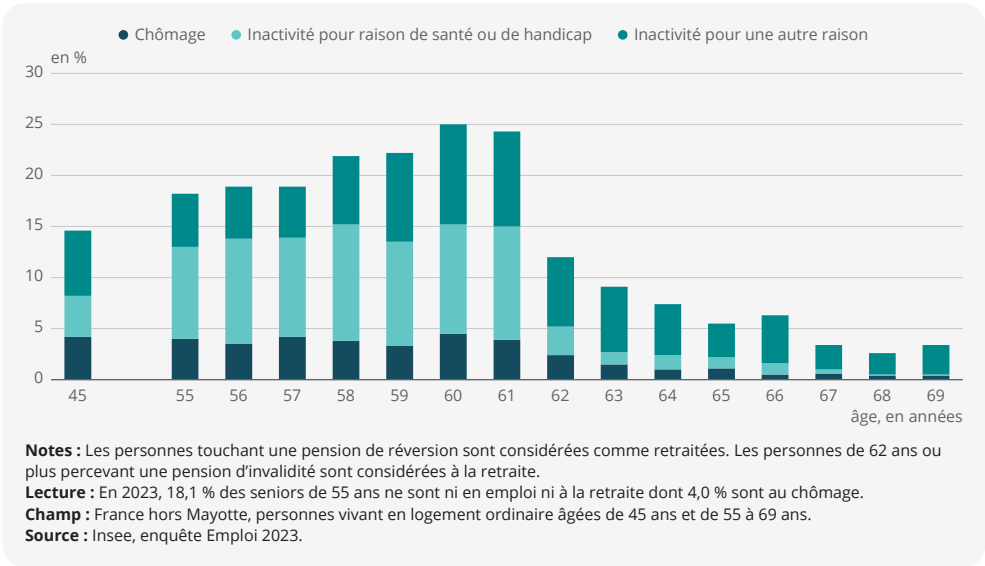
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire âgées de 55 à 69 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

Une personne âgée de 55 à 61 ans sur dix n'est ni en emploi ni à la retraite pour raison de santé ou de handicap

En moyenne entre 55 et 61 ans, 21 % des seniors sont NER. La plupart subissent leur situation, notamment les **chômeurs** qui cherchent activement un emploi mais n'en trouvent pas (4 % des 55-61 ans), mais aussi les personnes inactives qui le sont pour une raison de santé ou de handicap : en moyenne 10 % des personnes de 55 à 61 ans sont dans cette dernière situation, la santé ou le handicap étant la principale raison d'inactivité entre 55 et 61 ans. Cette part décline à partir de 62 ans avec la hausse des départs à la retraite ► **figure 3**.

► 3. Principales raisons de non-emploi des seniors ni en emploi ni à la retraite



Par ailleurs, avant 62 ans, en moyenne 7 % des personnes sont NER pour une autre raison que le chômage ou la santé. Cette part augmente à l'approche de l'âge légal de départ à la retraite : de 5 % à 55 ans, elle atteint 9 % à 61 ans, avant de diminuer progressivement à partir de 62 ans. Ces résultats actualisent ceux de 2021 [Castelain, 2023] en tenant compte d'informations complémentaires, comme la perception d'une pension de réversion ► **sources**.

Parmi les personnes ni en emploi ni à la retraite de 55-61 ans pour une raison autre que le chômage ou la santé, deux sur cinq souhaitent rester au foyer ou sont à l'approche de la retraite

L'inactivité des NER âgés de 55 à 61 ans pour une autre raison que la santé ou le handicap recouvre des situations diverses. Parmi elles, le « souhait de rester au foyer » est la raison d'inactivité la plus citée (27 % entre 2021 et 2023) ► **figure 4**. Cette raison principale d'inactivité est davantage évoquée par les femmes (36 %) que par les hommes (6 %). Cette raison perdure : 60 % des personnes inactives pour cette raison le sont toujours un an plus tard, et 27 % n'ont d'ailleurs jamais travaillé (contre 13 % de l'ensemble des personnes NER pour une autre raison). Parmi celles ayant déjà travaillé, la fin de leur dernier emploi remonte en moyenne à 20 ans, soit une ancienneté deux fois plus grande que pour l'ensemble des personnes NER pour une autre raison.

► 4. Raison principale de non-emploi des personnes entre 55 et 61 ans ni en emploi ni à la retraite, selon le sexe

en %

Ni en emploi ni à la retraite	Ensemble	Femme	Homme
Car au chômage	4	///	///
Pour raison de santé ou de handicap	10	///	///
Pour une raison autre que le chômage ou la santé	7	100	100
Souhaite rester au foyer	2	27	36
À l'approche de la retraite	1	17	13
Contraintes personnelles ou familiales	1	16	17
Situations transitoires	1	12	8
Pas envie ou pas besoin de travailler	1	9	10
Découragement	1	8	7
Autre raison ou raison manquante	1	11	8
Ensemble	21	///	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Note : Les situations transitoires correspondent à des personnes qui ont déjà trouvé un emploi qui n'a pas encore commencé, des personnes qui se mettent à leur compte ou créent leur entreprise, qui sont en reconversion ou en formation.

Lecture : Entre 2021 et 2023, 6 % des hommes entre 55 et 61 ans ni en emploi ni à la retraite, inactifs pour une raison autre que la santé, indiquent souhaiter « rester au foyer », contre 36 % des femmes du même âge.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 55 à 61 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2021 à 2023.

La deuxième raison la plus citée est de se considérer à « l'approche de la retraite » (17 %). Parmi les personnes qui citent ce motif, 32 % sont inscrites à France Travail et, pour celles qui ont déjà travaillé, elles n'ont pas travaillé depuis 7 ans en moyenne. Elles sont moins éloignées de l'emploi que les personnes évoquant le « souhait de rester au foyer » ou n'avoir « pas envie ou pas besoin de travailler ».

« L'approche de la retraite » est logiquement davantage citée à l'approche de l'âge légal de départ à la retraite : 42 % des NER de 61 ans pour une autre raison citent ce motif. De fait, un peu plus de la moitié des personnes citant ce motif principal d'inactivité sont effectivement retraitées un an plus tard.

Comparées aux autres personnes NER de 55 à 61 ans, les personnes qui évoquent le « souhait de rester au foyer » et « l'approche de la retraite » apparaissent moins contraintes financièrement. Elles vivent plus fréquemment en couple (83 %, contre 58 % parmi les personnes NER), notamment avec un conjoint à la retraite (36 % contre 17 %). Un tiers d'entre elles font partie d'un **ménage à dominante cadre ou profession intermédiaire** (contre une personne NER sur cinq), et un peu plus de six sur dix sont propriétaires non accédants de leur résidence principale (contre quatre sur dix pour l'ensemble des personnes NER). Les personnes qui citent le motif « pas envie ou pas besoin de travailler » (9 %) ont un profil assez proche.

Les raisons d'inactivité qui contribuent le plus à l'augmentation entre 55 et 61 ans de la part des personnes ni en emploi ni à la retraite sont la santé (+2 points) puis le « souhait de rester au foyer » (+1 point) et « l'approche de la retraite » (+5 points).

Des situations personnelles, familiales ou temporaires évoquées comme autres raisons d'inactivité

Les personnes de 55 à 61 ans ni en emploi ni à la retraite pour une autre raison que le chômage ou la santé évoquent également des contraintes personnelles ou familiales (16 %) : par exemple, s'occuper d'un enfant ou d'un proche, un déménagement ou un deuil. Ce type de raison est davantage cité par les femmes (17 %) que par les hommes (11 %).

Par ailleurs, 12 % des 55-61 ans NER pour une autre raison que le chômage ou la santé déclarent être dans une situation transitoire, comme se mettre à son compte, être en reconversion, en formation, en attente de démarches, ou avoir déjà trouvé un emploi n'ayant pas encore commencé au moment de l'enquête. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits à France Travail et, au bout d'un an, plus de la moitié des personnes dans une situation transitoire sont en emploi ou en recherchant un. Ce motif d'inactivité est plus souvent évoqué à 55 ans qu'à 61 ans, et plus souvent par les hommes (22 %) que par les femmes (8 %).

Au-delà des situations personnelles, familiales ou temporaires, 8 % des personnes âgées de 55 à 61 ans NER pour une raison autre que le chômage ou la santé se disent découragées. Ces personnes sont moins éloignées de l'emploi que celles citant « le souhait de rester au foyer » ou le fait d'être « à l'approche de la retraite » : 70 % sont inscrites à France Travail et la quasi-totalité font partie du halo autour du chômage, c'est-à-dire qu'elles souhaitent un emploi sans en rechercher activement.

La grande majorité des personnes arrêtent de travailler dès lors qu'elles commencent à percevoir leur retraite

En 2023, 77 % des personnes âgées de 50 à 74 ans ayant pris leur retraite étaient en emploi au moment de la liquidation de leurs droits selon le module dédié dans l'enquête Emploi ► [sources](#) et 87 % d'entre elles ont arrêté de travailler dès lors qu'elles ont commencé à percevoir leur retraite.

Parmi ces dernières, 82 % indiquent avoir arrêté de travailler car elles avaient atteint les conditions requises pour le faire et n'envisageaient pas de continuer à travailler après cette date. Par ailleurs, 5 % des retraités qui ont arrêté de travailler indiquent avoir atteint l'âge maximal limite pour travailler ; parmi les personnes qui ont liquidé leurs droits à 63 ans ou plus, cette raison est évoquée dans 11 % des cas.

Enfin, 7 % des retraités motivent leur arrêt de travail par une raison de santé ou familiale. Les femmes indiquent plus souvent que les hommes avoir arrêté de travailler pour des raisons de santé (6 % contre 4 %) ou familiales (3 % contre 1 %). En particulier, les retraités dont le dernier emploi était dans le secteur de la construction ou des autres activités de services (coiffure ou soins de beauté par exemple) mentionnent plus souvent s'être arrêtés de travailler pour des raisons de santé (respectivement 7 % et 8 %) ; ce sont aussi deux secteurs où la part d'anciens travailleurs d'âge actif qui ont eu un problème de santé lié au travail est particulièrement élevée [Rémila, 2023]. Les retraités qui étaient des salariés **peu qualifiés** évoquent encore plus souvent les raisons de santé (10 %).

En 2023, 13 % des personnes continuent à travailler après la liquidation de leurs droits à la retraite

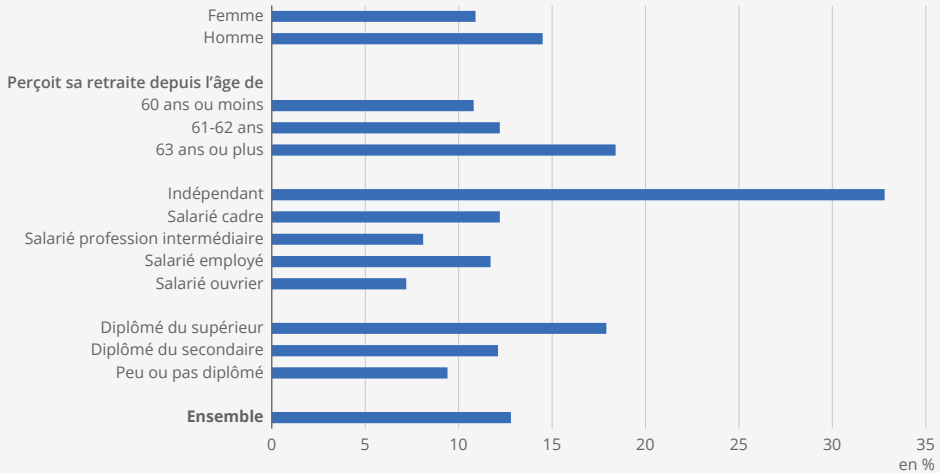
En 2023, 13 % des retraités continuent à travailler après la **liquidation de leurs droits** ► [figure 5](#). Ils sont moins nombreux parmi les personnes peu ou pas diplômées (9 %) que parmi les diplômés de l'enseignement secondaire (12 %) et surtout supérieur (18 %). Par ailleurs, les personnes qui ont liquidé leurs droits à la retraite à l'âge de 63 ans ou plus continuent plus souvent de travailler dans les six mois qui suivent (18 %).

Un tiers des indépendants continuent à travailler pendant les six mois qui suivent le début de la perception de leur pension. C'est surtout le cas parmi les commerçants (33 %) et dans une moindre mesure parmi les artisans (25 %) ou les agriculteurs (23 %). Pour une partie de ces indépendants, la retraite s'accompagne d'une vente de l'outil de travail, en particulier du capital professionnel immobilier ou foncier. La réalisation de cette vente n'est pas totalement prévisible et peut avoir lieu après le début de la perception de la pension de retraite. Plus encore, 42 % des professions libérales, en moyenne plus diplômées, continuent à travailler après la liquidation de leurs droits.

Parmi les salariés, 10 % continuent à travailler après la liquidation de leur retraite. Les cadres (12 %) sont davantage dans cette situation que les ouvriers (7 %), notamment ceux de l'industrie (3 %). 12 % des employés continuent aussi à travailler, notamment parmi les personnels de services directs aux particuliers (20 %), comme les personnels de ménage ou les assistants maternels (26 %) pour qui il est sans doute plus facile de diminuer leur activité de façon plus progressive au fil du temps en prolongeant leur activité auprès des particuliers qui les emploient.

Les femmes continuent moins souvent à travailler après la liquidation de leurs droits que les hommes (11 % contre 15 %). Pour une part, cela s'explique par le fait que les hommes sont plus souvent indépendants ou cadres. Cela reste vrai à caractéristiques sociodémographiques égales et à dernier emploi occupé équivalent.

► 5. Retraités en 2023 ayant continué à travailler après la liquidation de leurs droits



Lecture : En 2023, 10,9 % des femmes retraitées âgées de 50 à 74 ans en emploi au moment de la liquidation de leurs droits à la retraite déclarent avoir continué à travailler après.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 50 à 74 ans percevant une pension de retraite et en emploi au moment de la liquidation de leurs droits à la retraite.

Source : Insee, enquête Emploi 2023 et module complémentaire à l'enquête Emploi 2023.

Travailler après la retraite : une nécessité financière dans quatre cas sur dix

Parmi les personnes qui continuent à travailler après la liquidation de leur retraite, deux groupes principaux se distinguent : 38 % le font par nécessité de percevoir un revenu complémentaire, et 36 % continuent car elles retirent de la satisfaction de leur travail, que ce soit parce qu'elles aiment travailler (21 %) ou pour le contact humain et la vie sociale (15 %) ► [figure 6](#).

Près des deux tiers des retraités qui continuent à travailler par nécessité sont des salariés ouvriers (16 %), des employés (30 %) ou des professions intermédiaires (18 %). Les indépendants et les salariés cadres sont davantage représentés parmi ceux qui déclarent en retirer de la satisfaction (respectivement 36 % et 22 %). De façon liée, 46 % des retraités qui continuent à travailler car ils en retirent de la satisfaction sont diplômés du supérieur, contre 24 % de ceux qui continuent à travailler pour un motif financier ; ils ont ainsi plus souvent fini leurs études tardivement et pris leur retraite plus tardivement, à 63 ans ou plus (39 % contre 23 %).

Le motif financier est davantage évoqué par des retraités qui ont des contraintes financières. Par exemple, 23 % ont un emprunt immobilier en cours (contre 11 % des personnes qui continuent à travailler parce qu'elles en retirent de la satisfaction) et 21 % sont locataires (contre 13 %). En outre, 17 % des retraités qui continuent à travailler par nécessité financière ont encore un enfant à leur domicile, contre 10 % parmi ceux qui continuent à travailler parce qu'ils retirent de la satisfaction de leur travail.

Enfin, 5 % des personnes continuent à travailler après la liquidation de leur retraite car leur conjointe ou conjoint travaille encore. C'est plus souvent le cas parmi les indépendants (8 %) et en particulier les agriculteurs. Cette motivation est plus fréquemment citée par les hommes (6 %) que par les femmes (2 %) ; ils sont en moyenne plus âgés que leur conjointe. Les autres motifs pour continuer à travailler après la liquidation sont le fait que l'emploi occupé était bien payé (2 %) ou une autre raison non spécifiée (19 %). ●

► 6. Caractéristiques des retraités ayant continué à travailler après la liquidation de leurs droits, selon le motif

en %

Caractéristiques	Nécessité financière	Satisfaction retirée du travail	Autre raison	Ensemble
Ensemble	38	36	26	100
Sexe				
Femme	42	44	36	41
Homme	58	56	64	59
Âge de début de la perception de la retraite				
60 ans ou moins	48	37	48	44
61-62 ans	29	24	29	27
63 ans ou plus	23	39	24	29
Statut en matière de propriété du logement				
Accédant à la propriété	23	11	12	16
Propriétaire non accédant	54	74	72	66
Locataire	21	13	12	16
Logé gratuitement, usufruitier	2	2	4	3
Nombre d'enfants à domicile				
Aucun	83	91	90	88
Un ou plus	17	10	10	13
Niveau de diplôme				
Diplômé du supérieur	24	46	35	35
Diplômé du secondaire	48	39	45	44
Peu ou pas diplômé	28	15	20	21
Statut et catégorie socioprofessionnelle				
Indépendant	28	36	39	34
Salarié cadre	8	22	20	16
Salarié profession intermédiaire	18	14	14	16
Salarié employé	30	20	20	24
Salarié ouvrier	16	8	8	11

Lecture : En 2023, 42 % des retraités âgés de 50 à 74 ans en emploi au moment de la liquidation de leurs droits à la retraite et qui ont continué à travailler après par nécessité financière sont des femmes.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 50 à 74 ans percevant une pension de retraite, en emploi au moment de la liquidation de leurs droits à la retraite et ayant continué à travailler après.

Source : Insee, enquête Emploi 2023 et module complémentaire à l'enquête Emploi 2023.

Auteurs :

Eliette Castelain (Insee)

Aurélié Delaporte (Insee)

Nathan Rémila (Insee)

► Encadré – En Europe, la moyenne des salaires n'augmente pas toujours après 50 ans

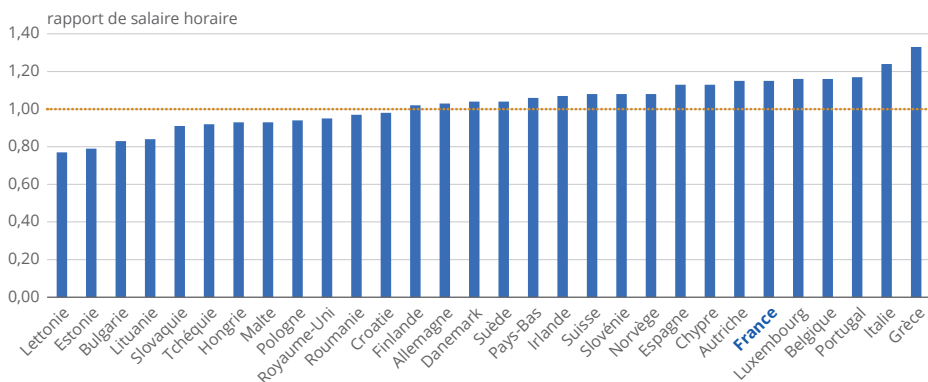
En France en 2018 (dernière année de comparaison internationale disponible), selon l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) ► **sources**, le salaire horaire régulier moyen (hors primes et indemnités non mensuelles) des salariés travaillant dans une entreprise de 10 salariés ou plus (hors administration publique) s'établit à 18,1 euros. En moyenne, ce salaire horaire croît avec l'âge : les salariés âgés de 50 ans ou plus perçoivent ainsi 20,7 euros par heure, soit 15 % de plus que les salariés âgés de 30 à 49 ans (18,0 euros de l'heure).

Dans les autres pays d'Europe, le salaire horaire moyen des salariés âgés de 50 ans ou plus n'est pas toujours supérieur à celui des salariés de 30 à 49 ans : l'écart entre ces deux groupes d'âge s'échelonne de -23 % en Lettonie à +33 % en Grèce ► **figure A**. Il est négatif dans les pays baltes, une partie des pays d'Europe centrale et au Royaume-Uni. À l'inverse, il est positif et supérieur à +10 % dans les pays du Sud de l'Europe, en France et en Belgique. Les pays d'Europe du Nord, la Suisse et l'Allemagne occupent une position intermédiaire, avec des écarts compris entre +2 % pour la Finlande et +8 % pour la Norvège.





A. Salaire horaire moyen des salariés de 50 ans ou plus rapporté à celui des 30-49 ans en Europe en 2018



Note : La ligne en pointillé correspond à une égalité de salaire horaire entre les salariés de 50 ans ou plus et ceux de 30 à 49 ans (ratio = 1).

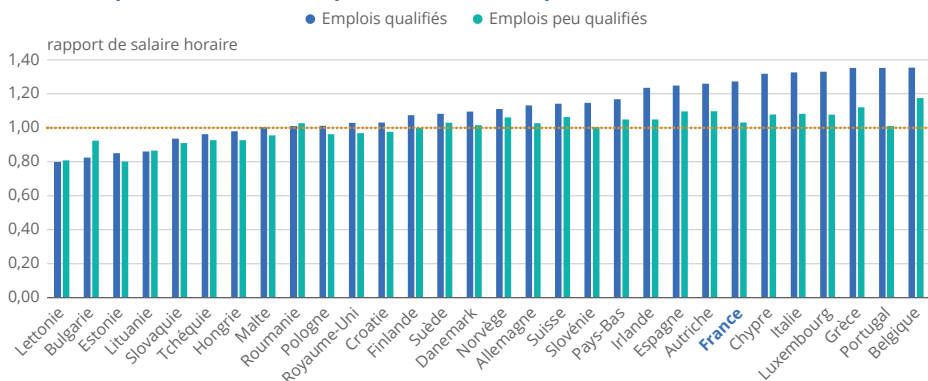
Lecture : En 2018 en France, le salaire horaire moyen des salariés âgés de 50 ans ou plus vaut 1,15 fois celui des salariés âgés de 30 à 49 ans, soit un écart de +15 %.

Champ : Union européenne à 27 pays, Royaume-Uni, Suisse et Norvège ; sociétés de 10 salariés ou plus hors administration publique (sections B à S, hors section O, de la NAF rév. 2).

Source : Instituts nationaux de la statistique, Eurostat, *Structure of Earnings Survey* 2018 (SES 2018).

Dans les pays où le salaire moyen est supérieur à partir de 50 ans, c'est surtout le cas pour les emplois qualifiés ► **figure B**. Dans les pays du Sud de l'Europe, en France mais aussi en Irlande et en Autriche, cet écart salarial en faveur des plus âgés dépasse +24 % pour les emplois qualifiés (+27 % pour la France), alors qu'il n'excède pas +18 % pour les emplois peu qualifiés (+3 % pour la France). À l'opposé, dans plusieurs pays d'Europe de l'Est où le salaire moyen à partir de 50 ans est inférieur à celui des 30-49 ans, l'écart salarial entre les deux groupes d'âge n'est pas très différent entre les emplois qualifiés et les emplois peu qualifiés (hormis le cas de la Bulgarie).

B. Salaire horaire moyen des salariés de 50 ans ou plus rapporté à celui des 30-49 ans en Europe en 2018, selon la qualification de l'emploi



Note : La ligne en pointillé correspond à une égalité de salaire horaire entre les salariés de 50 ans ou plus et ceux de 30 à 49 ans (ratio = 1).

Lecture : En 2018 en France, parmi les salariés occupant un emploi qualifié, le salaire horaire moyen des salariés âgés de 50 ans ou plus vaut 1,27 fois celui des salariés âgés de 30 à 49 ans, soit un écart de +27 %. Parmi les salariés occupant un emploi peu qualifié, ce ratio est de 1,03 (+3 %).

Champ : Union européenne à 27 pays, Royaume-Uni, Suisse et Norvège ; sociétés de 10 salariés ou plus hors administration publique (sections B à S, hors section O, de la NAF rév. 2).

Source : Instituts nationaux de la statistique, Eurostat, *Structure of Earnings Survey* 2018 (SES 2018).

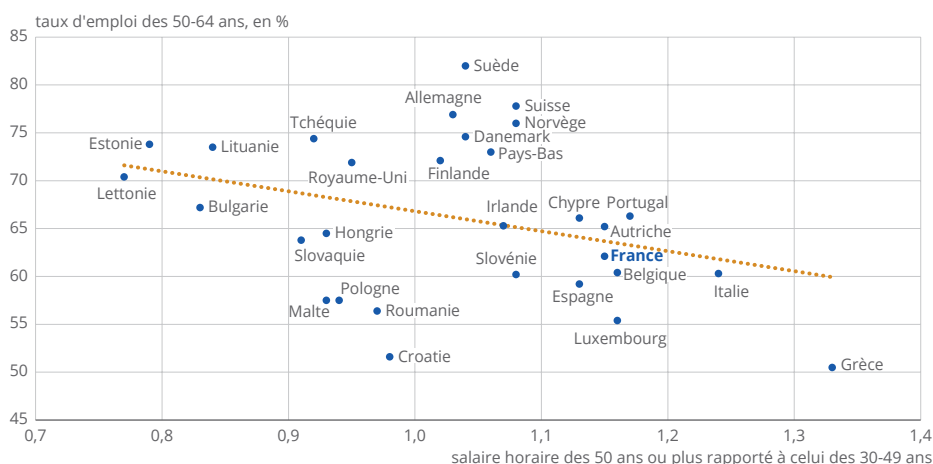




Dans la plupart des pays d'Europe, et notamment dans ceux où le salaire horaire moyen à partir de 50 ans est supérieur à celui des 30-49 ans, l'écart salarial entre les deux groupes d'âge est plus grand pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, en France, les femmes de 50 ans ou plus gagnent en moyenne 9 % de plus de l'heure que celles de 30 à 49 ans, tandis que l'écart est de +19 % pour les hommes. Ce résultat reflète pour partie la ségrégation professionnelle à l'œuvre sur le marché du travail : les hommes occupent plus souvent des emplois qualifiés et les femmes des emplois peu qualifiés, pour lesquels la progression du salaire avec l'âge est plus modeste.

Un salaire horaire moyen plus élevé à partir de 50 ans peut aussi refléter un effet de composition du marché du travail, où une partie des salariés peu qualifiés quitte plus précocement l'emploi que les autres : les salariés âgés restants sont alors davantage qualifiés et donc mieux rémunérés. Dans les pays baltes, au Royaume-Uni et en Tchéquie, les taux d'emploi des 50-64 ans dépassent 70 % et le salaire horaire moyen est inférieur à partir de 50 ans ► **figure C**. À l'inverse, en France, en Belgique et dans plusieurs pays d'Europe du Sud, le salaire horaire moyen des 50 ans ou plus est nettement supérieur, mais le taux d'emploi des 50-64 ans est inférieur à 65 %. Un troisième groupe se distingue : dans les pays d'Europe du Nord, en Allemagne et en Suisse, les taux d'emploi des 50-64 ans sont supérieurs à 70 % et le salaire moyen est légèrement plus élevé après 50 ans.

C. Taux d'emploi des 50-64 ans et salaire horaire moyen des salariés de 50 ans ou plus rapporté à celui des 30-49 ans en Europe en 2018



Note : La ligne en pointillé correspond à la courbe de tendance de la relation entre taux d'emploi et rapport de salaire horaire.

Lecture : En 2018 en France, le salaire horaire moyen des salariés âgés de 50 ans ou plus vaut 1,15 fois celui des salariés âgés de 30 à 49 ans, soit un écart de +15 %. Le taux d'emploi des salariés âgés de 50 à 64 ans est de 62,1 %.

Champ : Union européenne à 27 pays, Royaume-Uni, Suisse et Norvège ; sociétés de 10 salariés ou plus hors administration publique (sections B à S, hors section O, de la NAF rév. 2).

Source : Instituts nationaux de la statistique, Eurostat, *Structure of Earnings Survey* 2018 (SES 2018) et *Labour Force Survey* 2018 (LFS 2018).

► Sources

Le module complémentaire 2023 de l'enquête Emploi dédié à la retraite et à la participation au marché du travail

L'**enquête Emploi** est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu sur l'ensemble des semaines de l'année, en France hors Mayotte, auprès des personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.).

Chaque année, un module complémentaire, d'initiative européenne (Eurostat) et subventionné par l'Union européenne, est posé à un sous-échantillon de l'enquête Emploi. En 2023, ce module porte sur la retraite et la participation au marché du travail. Il permet ainsi de caractériser, pour les personnes qui perçoivent une pension de retraite ou un minimum vieillesse, quand a eu lieu cette perception et comment s'est passée la transition entre emploi et retraite, au moment de la liquidation des droits à la retraite, c'est-à-dire au moment où, après avoir fait leur demande de départ à la retraite, elles commencent en théorie à percevoir leur pension de retraite. Il permet en particulier d'identifier si une personne déclare avoir été en situation de cumul emploi-retraite, c'est-à-dire qu'elle a exercé une activité professionnelle tout en percevant sa pension de retraite, dans les six mois qui ont suivi sa liquidation, et les raisons qui l'ont poussée à continuer de travailler, ou à arrêter de travailler. Dans ce module, la part d'enquêtés qui déclarent avoir arrêté de travailler car ils avaient atteint les conditions requises (82 %) est proche de celle observée par la Drees [Arnaud et al., 2021], puisque 81 % des nouveaux retraités y déclarent avoir choisi de liquider leur pension de retraite dans le but d'en profiter le plus longtemps, et 78 % parce que l'âge minimal de départ était atteint. Le module complémentaire 2023 permet enfin de disposer d'informations sur d'autres revenus complémentaires perçus, comme une pré-retraite, une pension d'invalidité, une pension de réversion, etc.

Dans les millésimes des enquêtes Emploi précédentes, les personnes inactives de 55-69 ans percevant une pension de réversion étaient considérées comme ni en emploi ni à la retraite (NER), à défaut de pouvoir les identifier [Castelain, 2023].

En 2023, le module complémentaire permet d'identifier les personnes âgées entre 62 et 69 ans qui perçoivent une pension de réversion et de les considérer comme retraitées. Cette prise en compte réduit la part des personnes NER âgées entre 62 et 69 ans de 0,5 point, dont 0,4 point dû aux personnes NER pour une raison autre que le chômage ou la santé.

Ce module complémentaire est réalisé dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, permettant des comparaisons européennes (à la date de parution de cet ouvrage, les chiffres au niveau européen n'ont pas été publiés). Néanmoins, cette étude est de la responsabilité de l'Insee et n'engage pas la Commission européenne.



Ecmoss

Les **enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)** ont pour objectif le suivi de la structure des rémunérations des salariés et du temps de travail.

Elles permettent alternativement d'avoir des éléments explicatifs des disparités salariales, l'Ecmoss étant alors dans la configuration « structure des salaires » (ou « ESS ») ou une mesure et une décomposition du coût du travail pour les établissements employeurs, l'Ecmoss étant alors dans la configuration « coût de la main-d'œuvre » (ou « Ecmo »).

Les enquêtes européennes sur la structure des salaires, dont la dernière année disponible porte sur l'année 2018, sont soumises à un règlement européen dont l'objectif est la comparabilité des données. À cette fin, les données de professions sont agrégées dans la nomenclature européenne ISCO ; les emplois qualifiés comprennent les cadres dirigeants, les professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires ; les emplois peu qualifiés comprennent les employés de type administratif, le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs, les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat, les conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage et les professions élémentaires.

► Définitions

Une **personne en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. Toutes les formes d'emploi sont couvertes (salariés, à son compte, aide familial), que l'emploi soit déclaré ou non.

Les personnes qui déclarent avoir un emploi dont elles sont absentes sont classées en emploi si elles sont absentes pour congés rémunérés, maladie, maternité/paternité, congé parental de trois mois ou moins ou avec perception d'un revenu compensatoire lié à l'activité tel que la Prépare, aménagement du temps de travail, formation autorisée par l'employeur, période de morte saison dans le cadre d'une activité saisonnière en cas de travaux réguliers dans le cadre de cette activité saisonnière, chômage partiel (ou technique ou intempérie), autre raison d'absence d'une durée de trois mois ou moins.

Les personnes « **ni en emploi ni à la retraite** » (NER) sont les personnes au chômage et celles inactives hors retraite.

Un **chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'offres d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou prendre des conseils auprès de France Travail, etc.

Les **inactifs** sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage.

Les **ménages à dominante cadre ou profession intermédiaire** regroupent les ménages dont la personne de référence et/ou son éventuel conjoint est cadre ou dont les deux conjoints sont de profession intermédiaire.

La définition d'un **emploi peu qualifié** se base, pour les ouvriers, sur celle des niveaux détaillés de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Pour les employés, la distinction est déterminée au sein de chaque profession, à partir du niveau et de la spécialité de formation des personnes qui l'exercent.

Plus précisément, les ouvriers peu qualifiés regroupent ceux de type industriel (poste 67 de la nomenclature socioprofessionnelle de niveau 2), les ouvriers peu qualifiés de type artisanal (68) et les ouvriers agricoles, des travaux forestiers, de la pêche et de l'aquaculture (69). Les employés peu qualifiés regroupent principalement les agents de service de la fonction publique, les agents de sécurité, les employés de l'hôtellerie-restauration, les caissiers et employés de libre-service du commerce, les salariés de particuliers, les concierges et des vigiles.

La **liquidation des droits à la retraite** est le moment où on part à la retraite et on commence à percevoir sa pension.

► Pour en savoir plus

- Retrouvez plus de données en téléchargement.
- **Arnaud F., Ferret A., Nortier-Ribordy F., Ramos-Gorand M., Reyssat F., Aouici S., Chaker Z., Couhin J., Mattmuller M., Bonnefoy V., de Baillencourt S., Julliard S., Reynaud J.**, « Pour huit Français sur dix, profiter le plus longtemps possible de la retraite reste la principale motivation de départ », Études et résultats n° 1216, Drees, décembre 2021.
- **Castelain E.**, « En 2021, une personne de 55 à 69 ans sur six ni en emploi ni à la retraite, une situation le plus souvent subie », Insee Première n° 1946, mai 2023.
- Eurostat.
- **Fabre M., Olivia T., Rubin J.**, « Une actualisation des projections de population active tenant compte de la réforme des retraites de 2023 », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2023.
- **Rémila N.**, « Dans l'action sociale, la santé et l'enseignement, davantage de problèmes de santé déclarés, plus souvent causés par le travail », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2023.